Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20260310-20260008-DE

**N° 2026-008**

# LA FEUILLÉE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- ❑ En exercice : 14
- ❑ Présents : 10
- ❑ Procuration : 2
- ❑ Votant : 12

**OBJET : ADOPTION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE AUX ASSOCIATIONS 2026**

L'an deux mille vingt-six le 10 mars
Le Conseil Municipal de la commune de LA FEUILLÉE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire
Date de convocation du conseil : 25 février 2026
Madame Haud LE GOLIAS est nommée secrétaire de séance et Madame Catherine BONNAY, Secrétaire de Mairie comme secrétaire auxiliaire

PRÉSENTS : J DUMONTEIL, A SALMAS, A SPARFEL, T SELFTSICK, S CRAVEC, H LE GOLIAS, T BODENEZ, T NEDELEC, Y LE PAGE, Y JAOUEN
PROCURATION : J BERTHOU à S CRAVEC ; T NEDELEC à M DUMONTEIL
ABSENTES NON EXCUSEES : N MOUILLOT ; C JEANNOT

### ADOPTION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE AUX ASSOCIATIONS 2026

Monsieur le Maire propose de voter une enveloppe budgétaire de 9 000€ afin d'octroyer une subvention aux associations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 2 ABSTENTIONS (Y LE PAGE ET Y JAOUEN) ET 10 POUR adopte cette enveloppe et dit que les crédits sont inscrits au Budget Général 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean François DUMONTEIL

MAIRIE de LA FEUILLÉE 29 (Finistère)

La secrétaire,
Haud LE GOLIAS